

Garder la ville propre

Brest métropole assure les prestations de propreté des voies publiques : balayage, lavage, curage... Mais une ville propre, c'est aussi l'affaire de tous. Et pour contribuer ensemble à l'amélioration de la qualité de nos espaces, il existe des gestes simples.





Covid-19 : Restons vigilants

Propreté sur l'espace public : Veiller ensemble au bien-vivre en ville

Avec les beaux jours, d'importants dépôts de déchets, notamment alimentaires apparaissent sur l'espace public. Des dépôts sauvages évitables facilement en respectant quelques règles simples :

- > Ne pas jeter ses déchets au sol ;
- > Utiliser les corbeilles mises à disposition, et lorsqu'une corbeille est pleine, en utiliser une autre (généralement située à quelques mètres) ;
- > Les containers enterrés situés dans l'hyper-centre et dans les quartiers permettent de jeter facilement ses déchets d'emballage à bon escient (verre ou papier et recyclables) ;
- > Ne pas jeter son masque à usage unique sur l'espace public. Il doit impérativement être déposé dans un sac poubelle, puis idéalement dans son bac personnel d'ordures ménagères.

Télécharger l'affiche pour savoir que faire des déchets à usage unique [en PDF \(136 Ko\)](#) ou [en version accessible \(ODT - 5 Ko\)](#)



En savoir + : [Restons mobilisés face au Covid-19](#)
Consulter [les questions les plus fréquemment posées](#)

Utiliser les panneaux d'affichage

L'affichage sauvage est interdit. Pour votre communication (spectacle, événement, soirée...) il existe sur tout le territoire de Brest métropole 136 panneaux d'expression libre à votre disposition. La carte ci-dessous précise l'emplacement de l'ensemble des panneaux d'expression libre.

En cas d'affichage sauvage sur des supports non autorisés (mobilier urbain, façades...), le contrevenant encourt la facturation de frais d'enlèvement d'office dont le montant s'élève à 323,12 € en 2022 (tarif révisé annuellement).

Le saviez-vous :

La mise en place de fléchage sur l'espace public est encadrée. Les organisateurs d'événements doivent bien avant d'apposer des panneaux de fléchage sur Brest métropole, adresser par courrier ou mail une demande d'autorisation de fléchage temporaire au service propreté de Brest métropole. Celle-ci vous sera délivrée sous réserve du respect de certaines dispositions réglementaires. Un courrier vous informera de la décision prise.

Carte des panneaux d'expression libre

Vous avez la possibilité de zoomer en haut à gauche de la carte, de vous déplacer avec la souris, et de cliquer sur les points mauves pour obtenir plus d'informations.



[Agrandir la carte](#)

La durée de décomposition de nos déchets jetés à terre :

- > Mouchoir en papier : 3 mois
- > Papier journal : de 6 à 12 mois
- > Allumette : 6 mois
- > Ticket de bus ou de tramway : environ 1 an
- > Papier de bonbon : 5 ans
- > Chewing-gum : 5 ans
- > Canette : de 10 à 100 ans
- > Sac en plastique : 450 ans
- > Bouteille en plastique : 100 à 1000 ans
- > Briquet plastique : 1 siècle
- > Et un mégot de cigarette jeté dans la nature sera encore là pendant 12 ans ! Il est susceptible à lui seul de polluer 500 litres d'eau, la rendant impropre à la consommation.

* Nettoyeurs en série.

Publication

Le guide propreté du Serial Cleaner



VERSION ACCESSIBLE (13,9 KO)



TÉLÉCHARGER (1,86MO)



S'ABONNER

► TOUTES LES PUBLICATIONS

Contact

Direction propreté, déchets

Brest métropole

☎ 02 98 33 50 50

@proprete-dechets@brest-metropole.fr

Dans cette rubrique



Les tags et les graffitis

Vous avez un tag ou graffiti visible de la voie publique, vous pouvez en demander l'enlèvement gratuit si vous résidez sur le territoire de Brest...



Désherber chez soi et devant chez soi

L'entretien (coupe de l'herbe) de vos pieds de bâtiment contribue à l'embellissement de votre maison, de celle de vos voisins, de votre rue...



Les déjections canines

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur chien afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs, dans les espaces...

[NOUS CONTACTER](#)

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **15 avril 2022**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

JANVIER 2019